

Date d'affichage : 14/12/2017

Date d'affichage du compte-rendu : 04/01/2018

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

Jeudi 21 DECEMBRE 2017 à 19 h 00

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Michel FOURCY

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- **BATIMENT**
 - Salle polyvalente : révision des tarifs de location et modification du règlement
- **VOIRIE**
 - Route d'Orgemont : point sur les travaux
 - Véhicule communal
 - Arrêt de cars : demande de subvention
- **EDUCATION / INFORMATION / CULTURE**
 - Ecole : rythmes scolaires
 - Ecole : accès sécurisé à distance
 - Bulletin municipal
 - Cantine
- **CONTROLE DE LEGALITE**
 - Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire
- **FINANCES**
 - DM n°1
 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018
- **URBANISME**
 - Révision du PLU : réunion PPA
- **QUESTIONS DIVERSES**

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY DU 21 DECEMBRE 2017

Le 21 décembre 2017 les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Michel FOURCY, Maire.

Membres du conseil en exercice : 13

Membres présents : 9

SECRETARE : Christian AVIOLAT

M. le maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la séance précédente du 23 novembre 2017 et d'approuver ce compte rendu.

Le compte rendu du conseil du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

BATIMENT

Groupe scolaire : les travaux suivent leurs cours.

DELIBERATION 2017-39

Tarifs de location des salles communales

- **Vu** les délibérations n° 2006-33 du 08 septembre 2006 et n° 2014-51 du 02 décembre 2014 relatives aux tarifs de location des salles communales,
- **Considérant** qu'il y a lieu de revoir ces tarifs,
- **Vu** le règlement intérieur d'utilisation des salles communales en date du 02 décembre 2014 et modifié le 21 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (2 abstentions),

- **de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :**

	Prix de location	Participation au nettoyage de la salle	Cauton pour dégradation	Cauton de désistement	Cauton de nettoyage
Habitants de Mésigny	350.00 €	Inclus	650.00 €	150.00 €	150.00 €
Extérieurs	600.00 €	Inclus	650.00 €	150.00 €	150.00 €
Associations communales	-----	50.00 €	-----	-----	150.00 €
Ecran de projection	20.00 €	-----	500.00 €	-----	-----

- **de ne plus louer la petite salle sous la mairie pour des raisons de normes et de sécurité,**
- **de mettre à disposition gratuitement la petite salle sous la mairie aux associations communales uniquement pour leurs réunions,**

- **de louer la petite salle sous la mairie aux associations intercommunales à hauteur de 50.00 €, uniquement pour leurs réunions.**

VOIRIE

Route d'Orgemont : les câbles électriques sont tirés. La couche de structure sera réalisée courant janvier et le goudron courant mars.

Véhicule communal : le contrôle technique du piaggio a été effectué et a révélé une liste assez conséquente de réparations à réaliser (1 633.83 € TTC selon le devis du garage des Esserts). Après étude du devis et au vu de l'état général du véhicule qui est en circulation depuis 2008, Roland NEYROUD a demandé un devis au garage Négocyal de Challes-les-Eaux (73) pour l'achat d'un piaggio neuf. Le garage a proposé 3 devis : un devis pour un piaggio essence et 2 autres devis pour des véhicules électriques. Après étude de ces devis, à l'unanimité, le conseil donne son accord pour l'achat d'un piaggio essence. Roland NEYROUD va donc rencontrer le commercial dans les prochains jours pour passer commande.

DELIBERATION 2017-40

Arrêt de cars de Chamarande : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de créer un arrêt de cars au hameau de Chamarande au niveau de l'intersection entre la route de Chamarande et la route de Chilly. Un abri et une signalisation appropriée seront installés et pour sécuriser l'arrêt, un éclairage sera mis en place.

Etant donné que cet aménagement concerne un circuit spécial, une subvention de 100% du montant HT des travaux est demandée à la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve la création de l'arrêt de cars au hameau de Chamarande,**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires aux travaux de création et pouvant être obtenues par le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

DELIBERATION 2017-41

Arrêt de cars des Choseaux : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de créer un arrêt de cars au hameau des Choseaux au niveau de l'intersection entre la route de la Cure et la route du Chef-Lieu. Afin de le sécuriser, un abri et une signalisation appropriée seront installés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la création de l'arrêt de cars au hameau des Choseaux,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires aux travaux de création et pouvant être obtenues par le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

EDUCATION / INFORMATION / CULTURE

Ecole : rythmes scolaires : l'inspecteur de l'académie demande à ce qu'il y ait un vote au prochain conseil d'école pour obtenir l'avis des parents d'élèves et des enseignants sur la poursuite de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018/2019.

Ecole : accès à distance : Mme la Directrice avait fait la demande d'une connexion sécurisée à distance depuis son domicile à l'ordinateur de direction de l'école. A la majorité, la demande a été acceptée par l'ensemble des élus.

Bulletin municipal : il est en cours de rédaction. Il reste encore quelques articles à réceptionner. La mise en page et l'impression seront réalisées chez le même imprimeur que l'année dernière.

Cantine : le personnel en charge de la mise en place de la salle de restauration et de la finition et présentation des plats a fait remonter un manque de temps lorsque le nombre d'enfants fréquentant la cantine est élevé. A l'unanimité, le conseil donne son accord pour augmenter le temps de travail des 2 agents d'un quart d'heure chacun par jour. Les horaires sont donc modifiés comme ceci : 10h15-14h30.

CONTROLE DE LEGALITE

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire : reportée au prochain conseil car la convention de la Préfecture ne nous a pas été transmise.

FINANCES

DELIBERATION 2017-42

Décision modificative n° 1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2017,

Vu la nécessité d'ajustements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2017 :**

Section Fonctionnement Dépenses :

- **Chapitre 64 Charges de personnel produits / Article 6411 :**
+ 20 000,00 €
- **Chapitre 61 Services extérieurs / Article 615231 :**
- 20 000,00 €

DELIBERATION 2017-43

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018,

AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES AVANT LE VOTE DU BP 2018

CHAPITRE	Crédits ouverts en 2017	Montant autorisé avant le vote du BP
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 200.00 €	12 300.00 €
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	446 404.00 €	111 601.00 €
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	3 075 410.34 €	768 852.58 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	3 571 014.34 €	892 753.58 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,**
- **Les sommes ainsi engagées, liquidées et mandatées seront inscrites au budget primitif 2018.**

URBANISME

Révision du PLU : réunion PPA : le 20 décembre 2017 s'est réunie l'ensemble des personnes publiques associées pour la présentation de la traduction réglementaire de notre projet d'aménagement et de développement durables.

QUESTIONS DIVERSES

PLU : la réunion publique qui a pour objet la synthèse de la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aura lieu le jeudi 18 janvier 2018 à 19h00 à la salle polyvalente.

Séance levée à 21h00.

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY DU 21 DECEMBRE 2017

N°	Objet
39-2017	Tarifs de location des salles communales
40-2017	Arrêt de cars de Chamarande : demande de subvention
41-2017	Arrêt de cars des Choseaux : demande de subvention
42-2017	Décision modificative n° 1
43-2017	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018

M. FOURCY Maire		F. COMBET	
G. SIERRA 1 ^{er} Adjoint		M. MEGEVAND Absent pouvoir à M. Fourcy	
S. LE ROUX 2 ^{ème} Adjointe		Y. NOTERMAN	
R. NEYROUD 3 ^{ème} Adjoint		B. PERROLLAZ	
J.P. RICLOT 4 ^{ème} Adjoint	Absent	M. PERROLLAZ Absent pouvoir à B. Perrollaz	
B. ACCAMBRAY			
C. AVIOLAT			
Y. BOURSET Absent pouvoir à F. Combet			